

**Direction Départementale des  
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 6 juillet 2022

*Service de l'Economie Agricole*

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX**

**04.63.27.66.00**

**Dossier n° : AE 22.0255**

**Demandeur : GAEC du PUY MOREL**

**Date d'enregistrement de la demande : 25/05/2022**

**Date limite de candidature : 24/08/2022**

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 24/09/22.

**Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter**

<b>Commune de localisation</b>	<b>Surface demandée (ha)</b>	<b>Propriétaire des biens</b>	<b>Parcelles cadastrales</b>
AUZERS	1,23	Morello Gilles	Section ZI 48
CHAMPAGNAC	24,58	Morello Gilles	Section ZI 7 def,gj,gk,gl,h,i,k, Section ZK 34aj,ak, Section ZO 40 aj,ak,al,b,c,d, E, Section ZS 9
LE MONTEIL	30,54	Morello Gilles	Section ZW 21 aj,ak,al,b, Section ZX 16,17 aj,ak,al,am,an,b, Section ZY 49 a,b,54 a,b, 58 j,k,
TRIZAC	7,29	Morello Gilles	Section A 231,332 j,k, ,
YDES	5,07	Morello Gilles	Section ZB 25j,k,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière